

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

PAR LA SOUSSIGNÉE, Isabelle Marceau, Greffière Trésorière

QUE : -

Les membres du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton auront une séance extraordinaire le 29 janvier 2024 à 19 h.

La séance aura lieu à la salle du conseil située au 108-A avenue Ouellet.

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton ce 23^e jour du mois de janvier 2024.



Greffière-Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Isabelle Marceau, secrétaire-trésorier, de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 16 et 17 heures, le 23^e jour de janvier 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23^e jour de janvier 2024.



Greffière Trésorière